

Paris, le 20 janvier 2010

LOPPSI 2 : refusons la société de la peur !

Le projet de « loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure » (dite « LOPPSI 2 ») vient d'être adopté aujourd'hui en deuxième lecture au sénat.

La LOPPSI 2 relaie un discours politique belliqueux : répression, exclusion, stigmatisation, suspicion. Cet énième fatras sécuritaire prévoit d'abord d'étendre considérablement les dispositifs de fichage et de vidéosurveillance (désormais appelée « vidéoprotection »). Non contente de reconduire les fichiers de police et de gendarmerie actuels (STIC et JUDEX) – pourtant détournés de leurs objectifs initiaux, truffés d'erreurs, incontrôlables et, de fait, incontrôlés – la loi va à les interconnecter et à les étendre. Les données relatives à un suspect innocenté ne seront pas systématiquement effacées : pourront donc être maintenues dans ces fichiers dits « d'antécédents » des personnes qui, en réalité, n'en auront pas ! Les autorités pourront placer des dispositifs de vidéosurveillance pratiquement partout sur la voie publique ; toutes les entreprises privées pourront installer des caméras aux abords de leurs établissements ; les préfets pourront faire de même le long du parcours des manifestations.

Le projet comporte aussi, bien sûr, un imposant volet répressif. Ainsi, en guise de « réponse » aux difficultés de certaines familles, ses rédacteurs ont imaginé un « couvre-feu » pour les mineurs de moins de 13 ans, un nouveau « contrat de responsabilité parentale » – qui renforcera la marginalisation de certains parents – et une procédure proche de la comparution immédiate devant le tribunal pour enfants – qui achèvera d'aligner la justice des mineurs sur celle des majeurs, devançant ainsi le débat public sur la réforme prévue de l'ordonnance de 45.

Enfin, ce projet confie à l'autorité administrative de nouveaux pouvoirs d'atteinte aux libertés individuelles en dehors de tout contrôle judiciaire : filtrage des sites Internet, dépistages contraints, expulsion en 48h des squatters et des occupants d'habitations hors normes tels que campements, bidonvilles, mobil-homes, maisons sans permis de construire ou habitats choisis (yourtes, tipis, cabanes...) et destruction des biens, délit de vente à la sauvette....

Comme les précédents, ce texte s'annonce inefficace du point de vue des fins qu'il prétend atteindre, mais très efficace au regard de ses fins réelles : il nous prépare une société du Contrôle, fondée sur une stratégie de la tension particulièrement nette dans le discours guerrier prononcé le 30 juillet dernier par le chef de l'Etat à Grenoble.

L'Union Syndicale Solidaires refuse la société sécuritaire, basée sur la peur et la suspicion que veut nous imposer ce gouvernement ! Nous appelons l'ensemble des citoyens à résister contre l'application des mesures liberticides contenues dans cette loi.

Dès aujourd'hui, rassemblons nous dans toutes les villes et à Paris à 18h devant le Sénat pour manifester notre exigence du retrait de cette loi.

Téléphone : 01 58 39 30 20 Télécopie : 01 43 67 62 14	contact@solidaires.org	www.solidaires.org
------------------------------------------------------------------------	-------------------------------	---------------------------